

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 26 novembre, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

19 novembre 2021

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Mickaël Quibel, Alain Bodot, Monique Forestier, Marie-Laure Gruchy, Sabine Hamon, Dominique Sancier

En exercice : 11

Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Madame Béatrice Creignou, Messieurs Julien Hébert et Alain Reine

Présents : 08

Pouvoir de Mme Béatrice Creignou à M. Mickaël Quibel  
Pouvoir de M. Alain Reine à M. Eric Lebourg  
Pouvoir de M. Julien Hébert à M. Norbert Letellier

Votants : 11

Secrétaire de Séance : Madame Sabine Hamon

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 08 octobre 2021
2. Informations du Maire au Conseil Municipal
3. Choix du nom de la rue menant au nouveau cimetière
4. Arbre de Noël
5. Colis de Noël
6. SDE76 - Remplacement de l'armoire électrique Rue de l'Ancienne Mare - Impasse du Château
7. Communauté de Communes Terroir de Caux - Délégation de compétences – Exercice du droit de préemption commerciale
8. Validation des règlements des cimetières et validation des tarifs
9. Compromis de vente pour la parcelle du stade
10. Abattage des arbres au monument aux morts
11. Arborisation du nouveau cimetière et du monument aux morts
12. Mise aux normes électriques du Club House avec installation d'un défibrillateur
13. Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

A- Secours financier – Remboursement de la boîte aux lettres de la famille DOUBLET qui a brûlé dans l'incendie de l'armoire électrique

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour le rajout à l'ordre du jour.

**1- Adoption du compte-rendu du vendredi 08 octobre 2021**

Monsieur le Maire revient sur différents points du compte-rendu :

- Visite de l'entreprise PTL : Après avoir pris des renseignements auprès de la Communauté de Communes Terroir de Caux, la visite prévue le 17 novembre dernier accueillait 12 personnes seulement et ils ont eu beaucoup plus de demandes. Un contact a été pris avec l'Office de tourisme qui, lors de la prochaine visite, nous informera de celle-ci et privilégiera quelques élus Ambrumesnilais.
- Loyer du commerce : Après avoir pris les renseignements auprès de la trésorerie, nous pouvons dire que le loyer de l'épicerie est réglé dans des délais raisonnables.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

- Monsieur Lebourg revient sur le point « Concours des maisons fleuries 2021 - règlement de la facture à l'entreprise BELLET » et surtout sur la demande de Madame Creignou pour qu'il soit fait un deuxième devis l'année prochaine. Il explique qu'une somme est mise au budget tous les ans pour les récompenses offertes aux lauréats et qu'il ne sera donc pas demandé de deuxième devis dans ce cas de figure. Monsieur le Maire ajoute que ce litige sera abordé dans les informations qu'il souhaite apporter aux membres de son Conseil dans un nouveau point qui sera désormais à l'ordre du jour de chaque réunion : « Informations du Maire au Conseil Municipal ».

Monsieur le Maire demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

### **Vote du rajout à l'ordre du jour**

- A- Secours financier – Remboursement de la boîte aux lettres de la famille DOUBLET qui a brûlé dans l'incendie de l'armoire électrique

Monsieur le Maire expose qu'un incendie a détruit l'armoire électrique qui alimente une partie de l'éclairage public de la rue de l'Ancienne Mare.

Monsieur le Maire a expliqué à Amandine Doublet qui servait au repas des Aînés, que la commune procèderait au remplacement de leur boîte endommagée.

Suite à cette information, M. et Mme Doublet ont acheté une nouvelle boîte aux lettres ainsi qu'un piquet qu'il convient de rembourser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTE** pour le remboursement de 70,40 € à l'attention de M. et Mme DOUBLET Olivier, somme correspondant à la facture BRICODEPOT pour une boîte aux lettres et un piquet

### **2- Informations du Maire au Conseil Municipal**

- Monsieur le Maire revient sur le compte-rendu du vendredi 5 juin 2020, dans lequel, l'ensemble des conseillers avaient voté favorablement pour que des délégations soient consenties au Maire par le Conseil Municipal, entre autres :
  - Autoriser Monsieur le Maire à signer des devis et régler des factures d'un montant ne dépassant pas 1500 €, sans passage devant le Conseil Municipal.Ce vote étant toujours d'actualité, il devrait éviter toutes polémiques à propos de mises en concurrence pour des devis ne dépassant pas cette somme et de nature à retrouver une certaine sérénité au sein de l'assemblée.
- Dates des élections sur l'année 2022 :
  - Présidentielles : Dimanche 10 et 24 avril 2022

· Législatives :           Dimanche 12 et 19 juin 2022

- Monsieur le Maire informe de la réception en mairie de nouvelles instructions préfectorales qui prennent effet ce jour :
  - o Pass sanitaire et masques obligatoires dans les établissements recevant du public et ce dès l'âge de 12 ans et deux mois
- Le bureau d'études V3D a transmis au S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) le projet de schéma communal de D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie).  
Le S.D.I.S. se refuse de le valider en l'état actuel des choses. Les contrôles sur les hydrants doivent être effectués tous les deux ans et non tous les trois ans comme le dit la Communauté de Communes. Un devis sera demandé à l'entreprise HYDRA. Le bon de commande de la dernière vérification s'élevait à 299 €.
- Madame Madi remercie l'ensemble de la municipalité pour la participation aux études supérieures.
- Madame Delaunay remercie la municipalité pour le nettoyage effectué par les agents communaux sur la propriété abandonnée de Madame Noblesse Marie, décédée.
- M. et Mme Caes remercie le Maire et l'ensemble du conseil Municipal pour le bon octroyé aux personnes ne pouvant se rendre au repas des Aînés pour raison de santé.
- Les docteurs Laurent Verzaux, Président et Ahmed Benhammouda, médecin coordonnateur de l'antenne EMMA, remercient la municipalité de son soutien financier lors de l'inauguration de l'éclairage de la mairie pour l'occasion, en rose, en soutien à l'action « Octobre rose ».

Monsieur Quibel, veut ajouter, suite au rappel concernant l'autorisation donnée au Maire de signer des devis et factures ne dépassant pas 1500 €, qu'il lui semble que le conseil municipal a besoin de retrouver une certaine sérénité et que la discussion sur quelques sujets que ce soient doit rester ouverte.

### **3- Choix du nom de la rue menant au nouveau cimetière**

Monsieur Letellier revient sur le nom de la nouvelle rue qui desservira le stade, le cimetière et deux maisons.

Le 8 octobre dernier, il a été proposé « Rue du Stade » et Monsieur le Maire a suggéré à l'assemblée de prendre le temps d'y réfléchir et de statuer lors du prochain conseil.

Il demande aux conseillers s'il y a d'autres propositions.

Monsieur Sancier propose « Rue Thomas Pesquet ».

Le vote est fait à main levée.

3 voix pour « Rue Thomas Pesquet »

7 voix pour « Rue du Stade »

1 abstention

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, **à la majorité des voix** :

**VOTENT** pour que la rue menant au nouveau cimetière se nomme « Rue du Stade »

### **4- Arbre de Noël**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune offre chaque année aux enfants non scolarisés de la commune des jouets de Noël.

Cette année ils pourraient être au nombre de 18.  
Le montant d'un cadeau est approximativement de 15 €.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, les membres du Conseil municipal :

**DECIDENT** de reconduire cette action pour 2021 et d'offrir des jouets de Noël aux enfants non scolarisés de la Commune

### **5- Colis de Noël**

Monsieur le Maire expose que la commission des affaires sociales s'est réunie dernièrement et à décider d'offrir 35 € (20 € et 15 €) de bons aux aînés âgés de 63 ans et plus pour des achats sur le marché d'Ambrumesnil, à l'épicerie locale ou à la ferme Hébert de Bertreville Saint Ouen.

Les Membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibérés :

**ADOPTENT** le projet ci-dessus

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet

### **6-SDE76 – Remplacement de l'armoire électrique Rue de l'Ancienne Mare - Impasse du Château**

Monsieur le Maire expose que pour être réactif au niveau du remplacement de l'armoire électrique qui a brûlé dans l'Impasse du Château, le S.D.E.76 (Syndicat Départemental d'Energie) a proposé un avenant à la convention financière déjà en cours, c'est-à-dire celle concernant le projet d'éclairage public rue Vasse, en y ajoutant ledit remplacement.

La convention d'origine se chiffrait 5 275,91 € avec 3 760,09 € en reste à financer par la commune.

L'avenant en question augmenterait la convention d'origine de 2 152,86 € pour un montant de 7 923,05 € avec 5 912,95 € en reste à financer par la commune.

Le S.D.E a déjà missionné l'entreprise Garczynski pour remplacer l'armoire électrique le lundi 6 décembre prochain.

A la suite de cette intervention, ENEDIS devra poser le nouveau compteur.

Les travaux terminés par les deux entreprises, l'éclairage public, rue de l'Ancienne Mare ainsi que quelques lampadaires rattachés à cette zone devraient fonctionner de nouveau normalement.

Les membres du Conseil Municipal,

**à l'unanimité**, après avoir délibérés,

**VOTENT** pour l'avenant N°1 à la convention du 05/08/2021 pour un montant de 7 923,05 € pour la participation du S.D.E. et le reste à financer par la commune de 5 912,95 €.

### **7- Communauté de Communes Terroir de Caux – Délégation de compétences – Exercice du droit de préemption commerciale**

Par délibération du 27 septembre 2021, la Communauté de Communes Terroir de Caux a entrepris une procédure visant à ce que le droit de préemption commerciale leur soit délégué par chaque commune.

Vu la délibération n°202109-16 du Conseil Communautaire Terroir de Caux du 27 septembre dernier ;

Le Conseil Municipal est invité à :

**DELEGUER** l'exercice du droit de préemption commercial à la Communauté de Communes Terroir de Caux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

**NE DELEGUE PAS** l'exercice du droit de préemption commercial à la Communauté de Communes Terroir de Caux

### **8- Validation des règlements des cimetières et validation des tarifs**

En amont du Conseil Municipal, tous les conseillers ont reçu une copie des règlements de l'ancien cimetière ainsi que du nouveau.

Le règlement de l'ancien cimetière a été réadapté du fait qu'il n'y ait plus de columbarium.

En effet, les cases du columbarium présentes dans l'ancien cimetière seront déplacées dans le nouveau en accord avec les personnes détentrices des concessions.

Les règlements des deux cimetières sont disponibles sur le site : [ambrumesnil.fr](http://ambrumesnil.fr)

Tarifs des concessions dans l'ancien cimetière :

- Concession 180 € 50 ans
- Caverne 160 € 30 ans (une caverne étant un petit caveau destiné à recueillir une urne funéraire)

Tarifs des concessions dans le nouveau cimetière :

- Concession 250 € 50 ans
- Caverne 500 € 30 ans
- Columbarium 620 € 30 ans
- Jardin du souvenir 30 €

Monsieur le Maire informe que dans le nouveau cimetière, il sera possible pour les personnes n'habitant plus la commune aujourd'hui, mais ayant vécu une partie de leur vie sur la commune d'Ambrumesnil, de demander une concession dans le nouveau cimetière.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VALIDENT** les deux règlements de l'ancien et du nouveau cimetière d'Ambrumesnil ainsi que les tarifs

Monsieur Letellier expose que l'entreprise ENCLAME termine le mur du cimetière en ce moment, l'entreprise VINCENT va poser la barrière en fer forgé mi-décembre. Dès que celle-ci sera posée, l'entreprise RIVIERE va venir poser toute la marbrerie et dès le mois de janvier, il sera possible de réserver une concession dans ce nouveau cimetière.

### **9- Compromis de vente pour la parcelle du stade**

Après un avis favorable à l'unanimité lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire revient sur la proposition d'achat à M. et Mme Paté de la parcelle B 416.

Le prix d'achat de cette parcelle a été arrêté d'un commun accord avec les propriétaires à 42 000 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en place la signature d'un compromis chez Maître Anne-Cécile Demares à Yerville, les frais occasionnés par celui-ci seront pris en charge par M. et Mme Paté.

A l'issue de cet acte, le terrain sera à la disposition de la commune avec la possibilité, en amont de la vente définitive, de faire passer les canalisations eau, électricité et assainissement, concernant les deux terrains mis en vente par M. et Mme Bertout.

L'entretien dudit terrain sera donc à la charge de la commune, dès la signature du compromis.

La somme de 42 000 € sera à prévoir au budget 2022 et la vente définitive interviendra au plus tard dans le premier semestre 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTE** en faveur de cette proposition

**DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour acquérir ce terrain, signer les pièces afférentes au dossier et régler les factures en découlant

### **10- Abattage des arbres au monument aux morts**

Monsieur le Maire rappelle qu'après la dernière tempête, un arbre est tombé au monument aux morts sans occasionner de dégâts.

Un devis a été demandé à Monsieur HAMELIN Jessy, celui-ci se monte à 696,00 € pour l'abattage, broyage et évacuation du bois.

Monsieur Hamelin fait remarquer dans son mail accompagnant le devis :

*« Je voulais juste vous notifier que les arbres en place sont porteurs de plusieurs dendromicrohabitats et sont actuellement importants pour la biodiversité du village. »*

Le Conseil Municipal, conscient du rôle écologique de ces arbres, les remplacera au plus vite, car ils sont pour la plupart dangereux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**PENSE** qu'il est préférable de faire tomber ces arbres et de replanter

**VALIDE** le devis de 696,00 € T.T.C. pour l'abattage des quatre arbres

### **11- Arborisation du nouveau cimetière et du monument aux morts**

Monsieur Letellier donne la parole à Monsieur Lebourg, vice-président de la commission cimetière et de la commission fleurissement.

En premier lieu, la commission cimetière s'est réunie et a étudié les devis proposés par l'entreprise BELLET et les Jardins d'Avremesnil pour l'arborisation du nouveau cimetière, le cahier des charges étant le suivant :

- Des rosiers
- Des fleurs au jardin du souvenir qui permettent un fleurissement aux quatre saisons

Le devis de l'entreprise BELLET se monte à 772,55 T.T.C.

Le devis des Jardins d'Avremesnil se monte à 1008,78 € T.T.C.

Un deuxième devis a été demandé aux deux entreprises pour chiffrer la main d'œuvre pour la plantation des fleurs choisies :

Le devis de l'entreprise BELLET se monte à 396,00 T.T.C.

Le devis des Jardins d'Avremesnil se monte à 820,00 € T.T.C.

Monsieur Lebourg fait passer à l'assemblée les plans dessinés par l'entreprise BELLET des différents massifs à arborer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTE** pour le devis de 772,55 € T.T.C. avec l'option de plantation de l'ensemble qui se monte à 396,00 € H.T.

Dans un second temps, après avoir abattu les arbres au monument aux morts, il est question d'en replanter.

Un devis a été demandé à l'entreprise BELLET. Il se monte à 405,85 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTE** pour ce devis de 405,85 € T.T.C.

### **12- Mise aux normes électriques du Club House avec installation d'un défibrillateur**

Monsieur Letellier donne la parole à Monsieur Quibel.

Celui-ci expose qu'une remise aux normes de l'électricité au Club house ainsi que la pose d'une ligne pour un futur défibrillateur (obligation dans les E.R.P de catégorie 5 (Etablissements Recevant du Public) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022) sont à effectuer pour une sécurité optimale.

Une option pour la pose de spots leds a été intégrée au devis à hauteur de 980,00 € H.T.

Un devis a été demandé à Monsieur Lemercier.

Celui-ci se monte à 4 795,20 € T.T.C. avec l'option

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VALIDE** ce devis de 4 795,20 € T.T.C.

Monsieur le Maire informe que l'isolation et le sol en carrelage du Club house est en train de se faire par des membres de l'E.V.S. auxquels la commune a fourni le matériel adéquat.

L'achat d'un défibrillateur sera obligatoire d'ici le début de l'année mais à ce jour aucun devis n'a été demandé.

La réflexion d'une maintenance des deux défibrillateurs se posera par la même occasion.

Le vote interviendra lors du prochain conseil.

### **13- Questions diverses**

- Monsieur Alain Reine, par l'intermédiaire de Monsieur Lebourg pose la question à savoir pourquoi est-ce que dans la nouvelle partie sécurisée de la rue de l'Ancienne Mare, il y a une zone 30 ensuite une zone 50 et de nouveau une zone 30 ? Monsieur Letellier explique que pour la première partie de la rue de l'Ancienne Mare sécurisée, il a demandé une zone 30 qui lui a été attribuée car il y avait présence de l'école de dessin, le cabinet dentaire, la sortie de la salle des Douze Etoiles occasionnant un passage intense de piétons. Pour cette nouvelle zone sécurisée, ce n'est pas le cas et la D.D.R. (Direction Des Routes) aurait refusé une zone à 30 si longue.
- Monsieur Letellier expose que le ralentisseur est aux normes imposées par la loi avec une hauteur règlementaire de 10 cm et un pourcentage de 7% avec le choix ensuite du pourcentage de la pente qui peut aller de 5 à 10 %. Celui-ci correspond aux normes de la D.D.R., ce qui a nous permis de bénéficier de la subvention départementale.

Monsieur Letellier propose, au niveau du ralentisseur de mettre des panneaux d'alternance, Monsieur Quibel pense qu'il ne faut pas trop les multiplier. Une période de réflexion s'impose.

- Monsieur Quibel et Monsieur Letellier ont été interpellés par les habitants du Lotissement Lebourg pour qu'ils réfléchissent à couper la vitesse des automobilistes venant de Gueures et celles venant du village. Le conseil municipal réfléchit à la pose d'un miroir.
- Madame Gruchy veut revenir sur le repas des Aînés. Elle trouve dommage que les pommes de terre vapeurs demandées aient été remplacées par des pommes de terre persillées en trop grande quantité, source du gaspillage. Monsieur Letellier prend note et en reparlera avec le traiteur, il expose néanmoins que les Aînés étaient ravis du repas et de leur journée.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.